



La doctrine récente des « *rivières sauvages* » assèche la France. Le packaging écologiste n'était pas durable : il y a des fonds publics pour renaturer les rivières...mais il n'y a plus d'eau. Certaines d'entre elles ayant reçu le label (s'il vous plait !) seraient peut-être même bientôt à sec ? Des oueds. Un camouflet. Les pompes à fric des labels sont remplacées par de puissantes pompes à eau s'alimentant dans les nappes, puisque le stockage d'eau excédentaire gravitaire est tabou depuis quelques années.

Ce principe pourtant millénaire, ayant répondu aux besoins en eau, est réinventé par nécessité.

C'est une aubaine par exemple pour le Maire de Guéret en ce moment de pouvoir disposer d'un étang pour alimenter ces concitoyens en eau potable. Mais comme les termes « *étangs* » et « *plans d'eau* » sont stigmatisés au point de bloquer tous les dossiers, alors créons des « *retenues collinaires* ».

La distinction faite en la circonstance par la Chambre d'agriculture entre la définition d'un « *étang* » et d'une « *retenue collinaire* » pour peaufiner la présentation, n'est pas tout à fait conforme à la réalité : de nombreuses retenues collinaires ont été créées, sous maîtrise d'œuvre des DDA, en travers de cours d'eau, et bon nombre de plans d'eau l'ont été en dérivation de cours d'eau.

Mais peu importent les détails, vrais ou faux : adaptons le discours.

Si la novlangue de la propagande des esprits formatés concède la création de « *retenue collinaire* », modifions la sémantique.

Pour débloquer la situation, changeons la terminologie pour co-construire(1) et partageons le principe de l'intérêt des « *retenues collinaires* »... pas trop bas(2) ni trop haut(3).

Une vraie innovation !

On se consolera en consultant le cadastre: il désigne « *étang* » dans la colonne « nature de culture ». Pour encaisser l'impôt foncier, Bercy n'est pas dogmatique du tout !

- (1) Co-construire ne signifie pas « co-financer ». Tout le monde parle mais un seul paye toujours. C'est la notion du partage.
- (2) Pour être très légitimement désormais déconnectées des cours d'eau.
- (3) Pour se remplir d'eau excédentaire gravitaire avec moyen contrôle par une échelle limnimétrique à la vanne de prise d'eau.

Agriculture : en Corrèze, l'exemple d'une retenue collinaire pour avoir de l'eau et faire face à la sécheresse

Mercredi 4 septembre 2019

Par [Nicolas Blanzat](#), [France Bleu Limousin](#)

Avoir une réserve d'eau et ne pas vivre la sécheresse avec trop d'angoisse quand on est agriculteur. C'est le principe des retenues collinaires qui permettent d'irriguer ou d'abreuver les animaux sans puiser sur le réseau. Exemple à Pompadour, en Corrèze, alors que l'idée fait son chemin en France.

Les retenues collinaires sont-elles une réponse efficace pour l'avenir de l'agriculture française confrontée à la sécheresse ? Le mot est très à la mode depuis l'annonce du ministre de l'agriculture Didier Guillaume fin août, il a annoncé que [l'Etat autoriserait une soixantaine de retenues d'eau d'ici 2022](#) afin que les agriculteurs puissent irriguer leurs cultures.

« Avoir un appoint pour les moments de sécheresse »

Il en existe en Limousin et notamment en Corrèze où, selon la chambre d'agriculture, environ 500 serviraient à l'irrigation. Il s'agit **souvent de structures de petite taille, appelées étangs ou mares**. Elles servent principalement à arroser les productions de fruits que ce soit des pommes, des châtaignes, des noix, des framboises et autres groseilles. Exemple à Pompadour, au sein du GAEC de Gilles Dumond à la tête d'un troupeau de 200 limousines et qui, en 1993, a une idée pour un autre volet de son exploitation : les petits fruits. *» Nous avons eu jusqu'à près de deux hectares de framboises en plein sol »* explique l'agriculteur, *» l'idée était d'avoir un appoint pour les moments de sécheresse durant l'été «* .

La réserve est d'une capacité de 6.000 mètres cube sur une surface de 3.000 mètres carré. La digue mesure 90 mètres de long et 30 de large. A l'intérieur, il y a *» de l'eau de ruissellement uniquement, rien n'est pris sur un cours d'eau »* et encore moins pompé dans une nappe phréatique. De l'eau tombée du ciel lors des orages ou des surplus non absorbés en hiver car ce petit étang se trouve en bas d'un vallon. Installation très utile actuellement : *» depuis une dizaine d'années, malheureusement, on s'en sert tous les ans et parfois tous les jours en été »* pour ses groseilles désormais, mais aussi pour faire boire ses vaches. C'est autant d'eau non traitée économisée et non prise sur le réseau d'eau potable.

La chambre d'agriculture plaide pour les retenues collinaires

Un exemple de petite structure que le président de la chambre d'agriculture, Tony Cornelissen, aimerait voir se multiplier pour l'irrigation des pommes, châtaignes et autres noix victimes de la sécheresse. *» Si, à côté de son élevage, la Corrèze n'a plus ses productions végétales amenées à terme avec de l'eau, et une garantie d'irrigation, nous n'aurons plus d'agriculture. Et on laissera d'autres pays, d'autres continents, nous envoyer leurs produits. Des produits qui ne sont pas faits avec les mêmes normes environnementales et souvent de moindre qualité «* . Il attend les actes désormais après les propos du ministre, et de l'audace de la part des agriculteurs pour s'emparer du sujet des retenues collinaires dans le cadre réglementaire.

Les retenues collinaires empêchent-elles le cycle naturel de l'eau ?

Hic, **certaines associations** de protection de l'environnement, mais encore le syndicat agricole Confédération Paysanne **estiment au contraire que ces retenues d'eau ne sont pas bonnes pour la nature**. Car elles empêcheraient un stockage naturel dans les nappes et les cours d'eau. *» Aucune étude réelle et fondée le prouve »* rétorque le président de la chambre d'agriculture de Corrèze. *» Il faut savoir que les retenues actuelles ne touchent pas la continuité des cours d'eau car elles ne sont plus positionnées sur des ruisseaux. Contrairement à avant où elles avaient un impact sur la continuité écologique »* ajoute Tony Cornelissen. *» De l'eau, il en faut aux agriculteurs. Les sources et les résurgences tarissent en été, elles n'ont donc aucune utilité. En prendre sur les ruisseaux et le réseau d'eau potable, c'est incompatible avec la demande sociétale et ce n'est pas notre volonté. En revanche, faire en sorte d'avoir des ouvrages qui récupèrent l'eau quand elle est en excès, quand il y a un orage, pendant l'hiver, et qui puisse resservir en été, c'est pour nous une sécurité afin de maintenir les exploitations demain »* appuie-t-il. A l'heure actuelle, **une vingtaine de dossiers seraient à l'étude en Corrèze** pour vérifier leur faisabilité.